



## **Charte Ethique**

Approuvée par le Comité d'Orientation du 28.3.07

### **1° L'objet de l'Association**

Reporters d'Espoirs est une association loi 1901 créée en 2003, à but non lucratif, non confessionnel, non politique et reconnue d'intérêt général.

L'association a pour objet principal de favoriser la diffusion d'informations porteuses de solution dans les médias. Elle privilégie toutes les informations qui mettent en valeur les initiatives et les engagements des différents acteurs qui en France et dans le monde se battent dans le sens de l'intérêt général. Et qui, en particulier, ont pour objectif de réduire les injustices dont sont victimes les personnes en situation de souffrance qu'elle soit médicale, psychologique, sociale, scolaire, financière, culturelle, familiale, économique, environnementale ou politique.

Pour atteindre ces objectifs et parmi d'autres activités, l'Association crée une Agence d'informations. Cette agence aura également le souci de mettre en réseau tous les acteurs porteurs de solutions.

### **2° La production des informations fournies par l'Agence d'informations**

L'Agence d'informations Reporters d'Espoirs a la volonté d'aider les médias à couvrir non pas "les informations positives" mais les informations qui font émerger les initiatives et les engagements de ceux qui se battent pour l'intérêt général.

A partir des sources qui lui sont propres, l'Agence d'informations Reporters d'Espoirs :

- Identifie une initiative apportant une solution répondant à un enjeu d'intérêt général
- Vérifie les informations
- Décrit l'application de cette initiative sur le terrain
- Met en perspective les enjeux auxquels répond l'initiative
- Met en évidence les résultats de cette action qui permettent d'envisager la reproductibilité de l'initiative
- Fournit les contacts et coordonnées permettant aux médias intéressés de couvrir l'information.

### **3° La définition et le rôle des différentes instances**

#### **Le Conseil d'Administration et le bureau**

Ils assurent la gestion de l'Association et la représentent à l'extérieur.

#### **Le Comité d'Orientation**

Il garantit la conformité des actions de l'association avec son objet, auprès des médias, des porteurs d'initiatives, des partenaires et du public.

#### **Le Comité de Parrainage**

Il réunit toutes les entreprises qui apportent leur aide à l'Association et les informe régulièrement de la situation et des développements envisagés.





#### **4° Le statut des personnels**

L'activité de Reporters d'Espoirs s'exerce grâce au travail des salariés et des bénévoles. Comme pour toute association, le rayonnement de Reporters d'Espoirs permet de bénéficier de l'apport du travail de bénévoles qui assument toute sorte de tâches à côté des salariés, sans se substituer à eux.

Les salariés bénéficient d'un contrat de travail sous plusieurs formes : CDI, CDD, pigistes.

L'association accueille également des stagiaires avec contrat de stage.

#### **5° Les rapports entre mécénat et informations de l'Agence**

L'association vit essentiellement, du moins au démarrage, grâce au soutien des entreprises qui ont accepté d'apporter leur mécénat. Concernant l'Agence d'informations, les annonceurs ont accepté le principe de « la souveraineté éditoriale », propre à tout organe de presse. Ce principe consiste à ne pas tenir compte, dans les choix et les priorités rédactionnelles, de la qualité de l'émetteur qu'il soit mécène, sponsor ou non, mais de la qualité de l'information et de sa pertinence avec l'objet de Reporters d'Espoirs. Par ailleurs la rédaction de l'Agence s'engage à informer le destinataire de l'information sur la nature éditoriale ou publicitaire des contenus.

Paris, le 11 juin 2007